



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture
d'Avesnes-sur-Helpe**

Bureau des relations avec les collectivités territoriales

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté portant nomination
des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe**

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD
PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE
PREFET DU NORD
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 février 2024 portant délégation de signature à madame Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe ;

Vu la circulaire ministérielle NOR INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires et son addendum du 4 février 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire d'Avesnes-sur-Helpe ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant la nécessité de modifier la commission de contrôle des communes d'Aulnoye-Aymeries (délégation en matière électorale d'un membre de la commission), de Bavay (erreurs matérielles sur l'identité de membres de la commission), de La Longueville (décès d'un membre), de Marpent (démission d'une conseillère municipale membre de la commission de contrôle), de Rousies (modification des représentants de la liste "Notre parti c'est Rousies"), d'Eclaires (un membre de la commission est devenu adjoint) et de Ghissignies (nécessité de nommer un délégué suppléant du tribunal judiciaire) ;

Sur proposition de la sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe ;

ARRETE

Article 1er - Les commissions de contrôle des communes d'Aulnoye-Aymeries, Bavay, La Longueville, Marpent, Rousies, Eclaires et Ghissignies reprises dans les tableaux annexes cités à l'article 1er de l'arrêté du 6 décembre 2023 sont modifiées selon l'annexe jointe.

Maison de l'État - Plateau Chémérault CS 80207 - 59 363 Avesnes-sur-Helpe Cedex

Tél. : 03 27 61 59 59 - Fax : 03 27 61 59 88

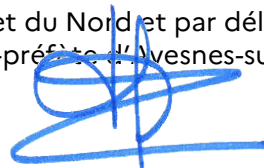
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Article 2 - La sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Avesnes-sur-Helpe, le 6 mai 2024

Pour le préfet du Nord et par délégation,
la sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE